

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

EYSINES - ZAC MERMOZ - Secteur B "Le Bocage d'Activités" - Vente d'un terrain de 4 352 m² environ à la SCI DU PINSAN - DÉCISIONS - AUTORISATION

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Denis FARGEAUDOUX, représentant la SCI DU PINSAN dont le siège social est à EYSINES, Rue Jean-Baptiste Perrin, BP 93, Zone Industrielle du Pinsan, qui désire acquérir un terrain d'environ 4 352 m², situé dans le Secteur B de la ZAC MERMOZ.

Le Groupe FARGEAUDOUX, appartenant à la SCI DU PINSAN, est spécialisé dans le négoce de bois, l'usinage de panneaux, la fabrication et la vente de façades de placards. Cette société est une affaire familiale regroupant plusieurs entreprises dont la première a été créée en 1906.

Par délibération du 27 janvier 1989, la Communauté Urbaine de Bordeaux a réalisé la première vente au profit de la Société FARGEAUDOUX, alors installée sur la commune de BORDEAUX, afin de transférer ses installations Chemin de la Gravette à EYSINES.

Depuis, deux autres cessions ont été faites dans le cadre de l'extension du GROUPE FARGEAUDOUX.

Aujourd'hui, afin de réaliser une nouvelle extension des entreprises formant le GROUPE FARGEAUDOUX et permettant ainsi de répondre à la croissance en constante progression de sa société, Monsieur Denis FARGEAUDOUX souhaite acquérir une parcelle supplémentaire de 4 352 m² environ.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'EYSINES.

Compte tenu des servitudes consenties par Monsieur Denis FARGEAUDOUX à la demande de notre établissement public, autant sur les terrains dont il est déjà propriétaire que sur ceux en cours d'acquisition, 1 000 m² sont vendus à 25 € HT le m² au titre d'indemnisation pour servitudes d'assainissement grevant les terrains, le solde, soit 3 352 m², sera cédé au prix de 35 € HT le m².

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (Communiqué n°2006-162V3507 en date du 20 novembre 2006).

Afin de concrétiser l'engagement de la SCI DU PINSAN, Monsieur Denis FARGEAUDOUX a signé une promesse unilatérale d'achat le 16 janvier 2007.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DÉCIDER :

- De céder à la SCI DU PINSAN, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 4 352 m², à détacher de la parcelle cadastrée AY 424, situé dans le Secteur B « Le Bocage d'Activités » de la ZAC MERMOZ à EYSINES, pour la somme de 142 320 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.

- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 16 MAI 2007

M. JEAN-CHARLES BRON